



Penthaz Conseil communal

Législature 2021-2026

Penthaz, le 13 mars 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

PREAVIS MUNICIPAL N°03-2023

Demande de crédit - Remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage

La commission ad hoc composée de M. Patrick Magnenat, de M. Saugy, de Mme Jacinta Caetano, de Mme Carmen Valzino, de Mme Yasmine Métral (excusée), s'est réunie le lundi 6 mars 2023 à la salle de commune en présence de M. Pollien, Syndic et Albert Emery (municipale)

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette approbation.

Lors de la séance qui a suivi celle avec la municipalité, la commission ad hoc a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Les points suivants ont été mis en discussion pour être ajoutés dans le préavis 03-2023 :

- L'arrosage du terrain d'entraînement doit être inclus dans le projet avec la mise en place de buse d'arrosage.
- La mise en place d'une fontaine à eau avec bouton poussoir au niveau de la place de jeux.

Nous proposons de clarifier le point 1 « Éclairage » décrit dans le préavis 03-2023 par un amendement.

Amendement :

- Soucieuse des nouvelles directives concernant l'éclairage, l'économie et la lutte contre les pollutions lumineuses, la Commune a demandé divers devis à entreprises locales.
- En ce qui concerne l'éclairage, la Municipalité vous propose d'opter pour une solution avec un terrain principal illuminé par 6 mâts équipés chacun de 2 projecteurs nouvelle génération, soit 12 déflecteurs (env. 9'600 W) et un terrain d'entraînement illuminé par 2 mâts équipés chacun de 2 projecteurs nouvelles générations, soit 4 déflecteurs (env. 3'200 W), pour une puissance totale d'env. 12'800 W.

Sous réserve de la décision à prendre sur l'amendement présenté, la Commission ad hoc invite le Conseil à approuver le préavis municipal 03-2023 à l'octroi d'un crédit d'étude pour la remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage.

Le président:

Patrick Magnenat

Le rapporteur:

Damien Saugy